

Ambert, le 20 juillet 2022

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires.

Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires, Chers Collègues,

J'ai le plaisir de vous faire part de la prochaine réunion de notre Conseil de Communauté qui se tiendra le :

Jeudi 28 juillet 2022, 18 h,
Salle des Fêtes de Marsac en Livradois

L'ordre du jour du conseil sera le suivant :

I- ADMINISTRATION GENERALE

-	Compte rendu des décisions	Information
-	Décision Modificative n°1	Délibération (rapport n°1)
-	Création du Budget annexe de la Zone d'activités de Cunlhat	Délibération (rapport n°2)

II- PÔLE « SOCIAL »

-	Passation d'un marché relatif au portage de repas	Délibération (rapport n°3)
---	---	----------------------------

III- PÔLE « AGRICULTURE - FORET - EAU – AMÉNAGEMENT DURABLE »

-	Chaleur Livradois Forez - Financement des études de projet « chaleur renouvelable »	Délibération (rapport n°4)
-	Projet de règlementation des boisements des communes de Baffie, Grandrif, Marsac, Medeyrolles, St-Just et Sauvessanges	Délibération (rapport n°5)

IV- PÔLE « SERVICES TECHNIQUES »

-	Redevance spéciale d'enlèvement des Ordures Ménagères 2023	Délibération (rapport n°6)
-	Suppression de la possibilité d'exonération de la TEOM	Délibération (rapport n°7)
-	Nouvelle Filière Responsabilité Elargie du Producteur pour les jouets et les articles de bricolage et de jardin	Délibération (rapport n°8)
-	Convention avec la matériauthèque Les Chutes de la Dore 2022-2025	Délibération (rapport n°9)

V- PÔLE « ÉCONOMIE »

-	Fin anticipée du bail emphytéotique pour le gîte de Cubelles à Mayres	Délibération (rapport n°10)
-	Eclairage public – station-service de Marat	Délibération (rapport n°11)
-	Inventaire des Zones d'Activités Economiques	Délibération (rapport n°12)

Je vous rappelle que depuis le 15 novembre, la loi de Vigilance sanitaire a rétabli les règles dérogatoires applicables aux assemblées délibérantes, et ce, jusqu'au 31 juillet 2022 :

- quorum rapporté au tiers des conseillers présents ;
- les élus peuvent être porteurs de deux pouvoirs.

Veillez agréer, chers Collègues, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Président,
Daniel FORESTIER

Destinataires :

Conseillers communautaires
Monsieur le Sous-préfet d'Ambert
Mairies
La Montagne
La Gazette